



La production d'énergie verte

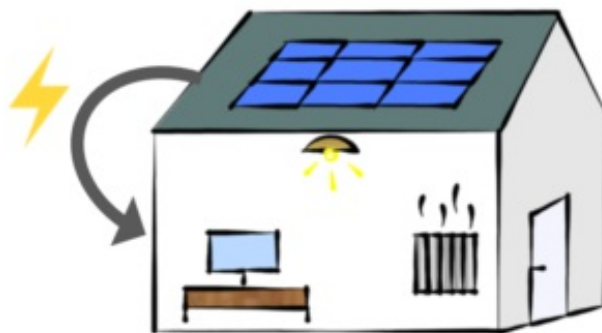
La production d'électricité verte

L'éolienne



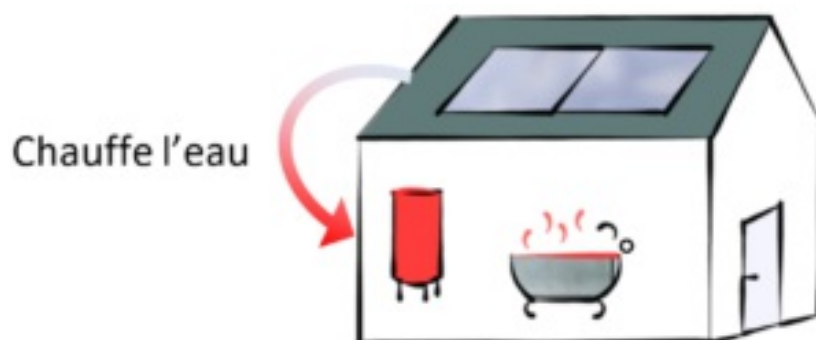
Une éolienne domestique peut être installée sur votre toit pour **fournir un complément d'alimentation en électricité**. Elle est reliée à un onduleur et nécessite selon la taille une autorisation d'implantation et l'accord du voisinage.

Les panneaux photovoltaïques



Les panneaux photovoltaïques convertissent le [rayonnement solaire](#) en énergie électrique et sont ensuite reliés à votre installation par un onduleur pour **faire fonctionner vos appareils ou revendre de l'électricité**.

La production d'eau chaude sanitaire



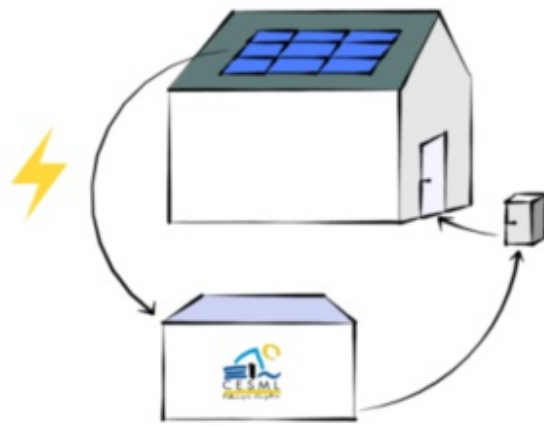
Des panneaux exploitant l'énergie solaire peuvent être installés sur votre toit ou dans votre propriété, permettant ainsi de **vous fournir en eau chaude sanitaire ou de chauffer tout ou une partie de votre maison**, piscine et autres équipements.

3 Formules d'utilisation de l'électricité photovoltaïque

Si vous décidez d'installer des panneaux photovoltaïques à votre domicile, vous devez les déclarer sur le site en complétant ce formulaire. Le prix de l'achat de l'électricité est fixé par l'état, il dépend du type d'installation, de la puissance fournie et du type de contrat souscrit (revente partielle ou totale).

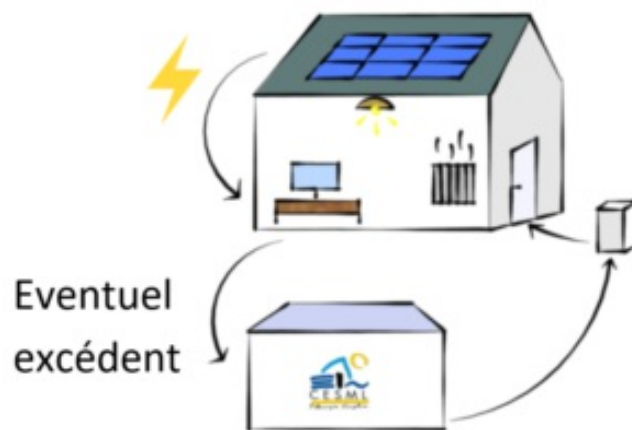
Pour plus d'informations vous pouvez contacter **Madame C. RODRIGUEZ** au **04.67.66.70.98** ou par email cecile.rodriquez@cesml.fr ou consulter le site www.cesml.com ou <http://www.photovoltaique.info>

La revente totale



La production d'électricité de vos panneaux photovoltaïques n'est pas consommée chez vous mais est revendue entièrement à la CESML avec une obligation d'achat sur 20 ans.

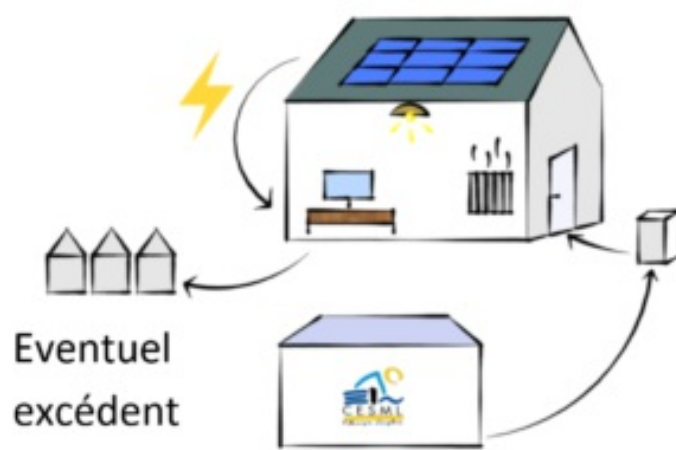
La revente en surplus



La production d'électricité de vos panneaux photovoltaïques sert à alimenter les appareils électriques de votre logement, l'excédent est revendu à la CESML avec une obligation d'achat sur 20 ans.

L'autoconsommation

La production d'électricité de vos panneaux photovoltaïques sert à alimenter les appareils électriques de votre logement, l'éventuel excédent est injecté dans le réseau à titre gratuit.



Fichiers à télécharger



[CESML - la production d'énergie verte \[PDF - 321,48 KB\]](#)

Antenne Clientèle et Interventions Techniques Paulhan

8 Rue de la Clairette
34230 PAULHAN
Tél. 04 67 25 35 00

Accueil Clientèle et Interventions Techniques Saint-Martin- de-Londres

Route du Littoral
34380 SAINT MARTIN
DE LONDRES
Tél. 04 67 66 67 30

Accueil Clientèle et Interventions Techniques Grabels

665 Ancien Chemin de
Montpellier
34790 GRABELS
Tél. 04 67 10 40 70

Accueil Clientèle et Siège Administratif St-Gély-du- Fesc

158 Allée des Ecureuils
34982 SAINT GELY DU
FESC
Tél. 04 67 66 67 66